

Les exportations de plusieurs fruits en provenance de Bulgarie, France, Italie, Portugal et Espagne au Brésil

Le gouvernement brésilien a publié une proposition de loi qui exige que les importations de pommes, poires, pêches, nectarines, abricots, cerises et les prunes de plusieurs pays européens et non européens à être certifié exempt de *Cydia pomonella*. Le certificat phytosanitaire accompagnant l'envoi doit avoir une déclaration supplémentaire confirmant l'absence de ce ravageur. Il n'est pas encore déterminé lorsque le projet de loi sera adopté et entrera en vigueur. Le projet de loi peut être commenté jusqu'au 7 Avril 2015.

Source : Freshfel Newsletter 6 - 20/02/2015